Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 51 (1906)

Heft: 6

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La revue de Brigue. — Aux Chambres fédérales. — Décès. — Démission. — Les mésaventures d'un écrivain.

La visite du roi d'Italie à Brigue a mis une partie de nos troupes de réquisition. De l'avis de ceux de nos officiers qui ont assisté à cette journée, l'impression a été favorable. La troupe a défilé dans de bonnes conditions, la tenue générale a été correcte; bref, la revue de Brigue, avec moins de brillant peut-être, a supporté la comparaison avec celle de Domodossola. Encore qu'il ne faille pas prêter à ce genre de manifestation militaire une importance exagérée, il n'est pas indifférent que nos soldats a marquent bien ». L'idée que l'étranger se fait de notre armée exercera une influence sur les résolutions que pourrait adopter tel de nos voisins au sujet du respect ou de la violation de notre neutralité, le jour où se produirait un conflit international.

Les Chambres fédérales sont réunies. Elles vont mettre la première main à l'étude de la revision militaire. La priorité appartient au Conseil des Etats.

Le plan d'étude est le suivant, sauf imprévu toujours possible. Le Conseil des Etats discutera le projet pendant la présente session de juin. Au mois d'octobre, une session extraordinaire permettra au Conseil national de le discuter à son tour. Les divergences seraient réglées dans la session de décembre. La loi prendrait date ainsi à fin 1906, ce qui porterait à fin mars l'échéance du délai de referendum.

A supposer que celui-ci ne soit pas utilisé, le Conseil fédéral arrêterait aussitôt les mesures préliminaires d'exécution, et la nouvelle organisation entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 1908. Si le délai de referendum est utilisé, le scrutin populaire serait probablement fixé à la fin de l'été ou au commencement de l'automne, et le Conseil fédéral prendrait des mesures préalables pour, si le peuple accepte, mettre l'organisation en vigueur, comme dans le premier cas, le 1^{er} janvier 1908.

Le bruit court aussi, mais nous n'avons pu en contrôler l'origine, que les Chambres seraient saisies d'une proposition de soumettre d'office le projet au peuple, sans attendre un pétitionnement. Cette procédure serait nouvelle. Mais ce n'est pas là une question d'ordre militaire. Nous laissons à nos confrères de la presse politique le soin d'en discuter, s'il y a lieu ¹.

— Le 1^{er} mai, dans le cimetière de Préverenges, a été enterré le colonel d'artillerie Louis Delarageaz. Il était âgé de 66 ans.

Le colonel L. Delarageaz, qui fit tout son service dans son arme où il avait débuté au temps de l'organisation antérieure à 1874, avait atteint peu à peu les plus hauts échelons de la hiérarchie. Ses dernières fonctions dans le service actif avaient été, avant la création des corps d'armée, celles de chef de l'artillerie de la IIe division et depuis cette création, celle de chef de l'artillerie du Ier corps d'armée. Il donna sa démission en 1898 et fut transféré dans le service territorial.

Sur sa tombe, le colonel-divisionnaire Ed. Secretan lui adressa le dernier adieu au nom de ses camarades. Il rappela combien le colonel Delarageaz aimait passionnément l'armée. Esprit pratique, énergique, plein de bonté envers ses subordonnés, il avait toutes les qualités du bon officier. Il faudrait que dans la jeunesse, souvent, on trouve des successeurs à de tels hommes. Il nous faut de vaillants patriotes. Le service militaire, c'était toute la fierté du colonel Delarageaz. Jamais il n'était plus fier que lorsqu'il avait revêtu son uniforme et qu'il se trouvait à la tête de ses batteries. On a dit qu'il était Vaudois. C'est vrai. Mais quand il voyait flotter le drapeau rouge à la croix fédérale, il était fier d'être Suisse. Des exemples comme ceux-là sont toujours plus précieux et nécessaires. Ceux qui ont connu Louis Delarageaz garderont de lui un bon et affectueux souvenir.

Nous avons à déplorer deux autres morts encore. Celle du colonel du génie Jules Folly, à Berne, chef du service des travaux des fortifications, et celle du lieutenant-colonel d'administration L. de Roguin, à Lausanne. Le colonel Folly, qui rendit de grands services au bureau qu'il dirigeait, était âgé de 60 ans et breveté colonel du 19 janvier 1894. Le lieutenant-colonel de Roguin était âgé de 52 ans. Son brevet datait du 4 février 1890. Il fut en dernier lieu commissaire des guerres à la IIe division, fonctions qu'il occupa jusqu'à fin 1898. L'un et l'autre laissent de vifs regrets.

— Une mutation vient de se produire dans le corps des officiers supérieurs d'infanterie de la I^{re} division. Sur sa demande, le lieutenant-colonel C. Decoppet, commandant du I^{er} régiment a été mis à la disposition du Conseil fédéral. Le lieutenant-colonel Decoppet commandait son régiment depuis le 8 février 1901. Il commandait précédemment le 4^e bataillon de fusiliers.

¹ Ces lignes étaient en pages lorsque le télégraphe nous a appris que la commission du Conseil national ne serait pas prête à rapporter avant la session de décembre. Celle d'octobre n'aura donc pas lieu.

Quelques lecteurs nous ont demandé les jugements qui avaient été portés en France sur l'ouvrage du général de Piépape: Le coup de grâce.

D'une manière générale, la presse française s'est montrée sobre d'appréciations; indulgente, elle a fait à l'écrivain l'aumône du silence. Dans l'Aurore, toutefois, le lieutenant-colonel G. Picquart a publié des extraits comparatifs du Coup de grâce et de l'Armée de l'Est qui n'ont pas laissé de doutes sur les moyens de composition du général; et, dans le Temps, M. A. Mézièrès, membre de l'Académie, a eu l'occasion de dire son sentiment dans des circonstances qui en doublent la valeur. Il a parlé à deux reprises de l'œuvre du général de Piépape, mais la seconde seule est la bonne. Voici : c'est un entrefilet publié le 3 juin :

Récemment j'ai rendu compte ici même de l'ouvrage du général de Piépape intitulé le Coup de grâce. J'y signalais les idées générales et les conclusions de l'auteur qui ne paraissent pas contestables. Je n'avais pas dit un mot des sources. Mais voici que mon confrère M. Louis Havet m'envoie le numéro de mars de la Revue militaire suisse.

Il y est établi par un grand nombre de citations que le général de Piépape a emprunté des vues, des appréciations, des descriptions de terrain, des formes de langage et jusqu'à des phrases entières du colonel Secretan, publié en 1894 et intitulé l'Armée de l'Est. Un chapitre entre autres, le dix-neuvième, qui comprend vingt pages, en copie presque textuellement seize dans l'Armée de l'Est.

La Revue militaire suisse ne se plaint pas de ces emprunts. Elle regrette seulement que le général de Piépape n'ait pas cité une seule fois l'ouvrage qu'il mettait si largement à contribution.

La parole est maintenant au général, s'il juge à propos de répondre.

A. Mézières

Jusqu'ici, à notre connaissance, le général n'a pas jugé à propos de répondre. Qu'aurait-il dit ? Peut-être éprouvait-il le désir d'être couronné par l'Académie ? Pourquoi pas ? En pareille matière, on n'invoque pas le non bis in idem. Or le général de Piépape a déjà vu une de ses œuvres couronnée.

Il avait écrit une Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France qui fit quelque bruit en son temps. Une critique superficielle autant qu'indulgente éleva l'auteur sur le pavois. Le général de Piépape avait été officier d'ordonnance du duc d'Aumale. Cette qualité lui tint lieu, sans doute, de ittres littéraires. Son ouvrage fut couronné par l'Académie.

La Roche Tarpeïenne est près du Capitole. Il se trouva un Franc-Comtois connaissant mieux l'histoire de sa province que les historiens de l'Académie. M. Emile Longin, un magistrat érudit, se donna la peine de contrôler minutieusement les dires du général. Sous le titre: Lettre d'un Franc-Comtois sur un ouvrage couronné par l'Académie française ¹, il publia le résultat de ses re-

¹ Besançon 1889.

cherches. Les découvertes qu'il fit sont stupéfiantes : c'est par centaines, nous disons bien par centaines - qu'il relève les inexactitudes, les fautes, les cas de négligence, d'inattention ou d'étourderie, les faits controuvés, les erreurs de noms, de personnes, de dates, de lieux, les affirmations contradictoires, les preuves d'ignorance. M. de Piépape fera mourir deux fois le même personnage à trois ans d'intervalle; il confondra le commissaire impérial Besançon avec la ville du même nom et Baden en Argovie avec Baden en Brisgau; il représentera Charles IV comme avide de reconquérir ses Etats avant de les avoir perdus. Ailleurs, il fixe au 5 mai 1634 la bataille de Nordlugen qui eut lieu les 5 et 6 septembre; il fait agir en 1596 Charles-Quint, lequel était mort depuis trente-sept ans; François de Pontailler, baron de Vaugrenans se dédouble en MM. de Pontailler et de Vaulgrenant et le marquis de Conflans dit de Wateville, en Conflans et Vateville. Sous sa plume, les « coqs de paroisse » deviennent des « corps de paroisse », les chansons de geste des romans de geste, l'arquebuse à rouet une hallebarde à rouet. Les Espagnols font usage de catapultes à Pavie; un gentihomme bourguignon revêt une cotte-de-maille pendant la guerre de Dix ans ; devant Dôle, les mousquetaires français portent des amphores de vin sur leur tête. Le calcaire du Jura devient du granit et le comte de Flandres, Louis de Mâle, devient, avec persistance, Louis le Mâle. Les fautes de noms ne se comptent pas: Fontanieu se transforme en Fontaniers; Beaune en Baume; Bocage en Boccace; Espenan en Epernon; Navailles en Noailles; Chaussin en Salins; Montméllian en Montbéliard; etc., etc.

Arrêtons-nous ici. Ceux que le sujet intéresse pourront l'approfondir dans le volume de M. Emile Longin.

C'est sans doute pour éviter de retomber dans tant de fautes que le général de Piépape a imaginé de faire de son Coup de grâce une copie de l'Armée de l'Est.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Notices nécrologiques. — Mutations. — A propos du nouveau règlement de manœuvre de l'infanterie. — Uniformes d'essai. — Les déboires de l'Afrique sud-occidentale. — Les déplacements du chef de l'état-major-général. La taxe militaire.

Je commence par quelques nécrologies; deux d'abord qui intéressent des noms acquis à l'histoire. Pour vous prouver que je suis sans préjugés, je commence par un vieux républicain allemand, un rebelle pour ainsi dire, un proscrit, qui, à la veille d'être condamné à mort échappa par miracle et trouva au-delà de l'Atlantique une nouvelle patrie à laquelle il rendit de

grands services en guerre comme en paix. C'est Karl Schurz, décédé le 14 mai 1906 à New-York, à l'âge de 77 ans.

Né en 1829 dans un village des environs de Cologne, il étudiait à l'Université de Berlin quand la révolution de 1848 éclata. Schurz y participa dans les rangs du contingent badois révolté. Fait prisonnier à Rastat, il parvint non seulement à se libérer, mais à délivrer son ami et compagnon d'étude, le poète Gottfried Kinkel. Les Etats-Unis d'Amérique lui offrirent un asile; il entra dans la presse et se voua à la politique. Il remplit un rôle important parmi les chefs du parti républicain qui travaillaient à l'émancipation des esclaves. En 1860, il fut envoyé comme attaché à Madrid. Rentré deux ans plus tard en Amérique, il prit part à la campagne contre les Confédérés à la tête de régiments de gymnastes allemands et se distingua dans différentes batailles importantes.

Après la guerre, il reprit le journalisme et la politique. Sous la présidence de Hayes, il fut secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Il échoua dans son opposition à Roosevelt et à l'impérialisme, mais ne perdit rien de la sympathie que lui portaient ses nouveaux comme ses anciens compatriotes.

J'ai eu l'occasion de citer deux fois dans mes chroniques l'autre mort illustre dont je tiens à vous entretenir. C'est le ministre des Travaux publics et des voies ferrées, Hermann von Budde qui, comme officier actif, servit dans l'infanterie et dans l'état-major général, surtout comme chef de la section des chemins de fer. Il parvint au grade de major-général.

Budde est décédé le 28 avril, âgé de 54 ans, pour ainsi dire sous le harnais. Très souffrant, il déploya son activité jusqu'au dernier soupir et prit congé de ses subordonnés à la veille même de sa mort.

La première fois que je vous ai parlé de Budde, c'était en 1901, dans la chronique de février (page 144). Il venait de quitter l'armée pour prendre la direction des « Deutsche Waffen und Munitions fabriken » à Berlin. En 1902, dans la chronique de juillet, je vous informais de la nouvelle retraite de Budde (page 614), appelé au ministère des Travaux publics duquel relève le service des chemins de fer de l'Etat. Budde joua pour la première fois un rôle public à l'occasion du projet sur les canaux qui rencontra une opposition si acharnée dans la Chambre des députés prussienne, spécialement de la part des conservateurs et des agrariens. Budde défendit le projet au point de vue militaire par des arguments qui n'étaient pas tous concluants. Il ne réussit pas, le parti conservateur tenant bon, mais il demeura dans les bonnes grâces de l'Empereur. De là son ascension au fauteuil de ministre. « Excellenz Budde » a trouvé encore une fois l'occasion de se dévouer pour les canaux, après que le gouvernement se fut restreint à un projet plus modeste. Son intervention lui valut la plus haute décoration, l'ordre de l'aigle noir.

Budde a bien mérité de nos voies ferrées; ses subordonnés jusqu'au dernier garde-voie et journalier voyaient en lui un homme de cœur. Il ·a fait personnellement des voyages en quatrième classe, incognito, pour se convaincre des défauts de cette catégorie de voitures qu'il dota, éclairé par ses expériences, de plus de confort et rendit plus salubres. Il n'a pas négligé le bien-être des *Misérables* de Victor Hugo. Dans la plupart des trains de grande vitesse, il a introduit la troisième classe et admis les voyageurs de cette classe dans les wagons-lits et les wagons-restaurants qui jusqu'alors formaient le privilège des classes supérieures. La *Gazette de Cologne* lui a consacré un excellent article nécrologique.

Un autre mort illustre est le major-général en retraite Karl Reissner Frhr. v. Lichtenstern, excellent auteur tactique que j'ai cité dans la même chronique que le ministre Budde (page 610). J'y renvoie les lecteurs. Il est mort, le 10 avril, à l'âge de 58 ans. Une attaque d'apoplexie a causé la mort du directeur de notre « Ecole réunie de l'artillerie et des ingénieurs » le Colonel Seer âgé de 57 ans.

* *

Les mutations sont insignifiantes en comparaison de celles du mois passé. Ont reçu leur démission: 1 lieutenant-général, 2 majors-généraux, 4 colonels, 2 lieutenants-colonels, 9 majors, 4 capitaines et lieutenants. Le lieutenant-général von Trotha qui figure parmi les démissionnaires a été commandant des troupes du protectorat dans l'Afrique sud-occidentale. Son successeur est le colonel bien connu v. Deimling sorti de l'infanterie et qui a rempli divers emplois à l'état-major général. Commandant d'un régiment d'infanterie à Mulhouse en avril 1904, il fut nommé commandant du 2º régiment de campagne en Afrique sud-occidentale. Il a pris part au combat du Waterberg et à la poursuite des Héréros, puis fut nommé commandant en chef contre les Hottentots; il dirigea les opérations contre Hendrik Witboi et contre Morenga. Au mois de décembre, une chute le força à renoncer à son emploi et à rentrer en Allemagne où il trouva la guérison. En mars 1905, il fut nommé chef de section à l'état-major général et anobli.

Les majors-généraux démissionnaires sont v. Cretius et Heer commandants de brigades d'artilllerie de campagne; en outre, un commandant de brigade de cavalerie colonel Bode et le commandant d'un champ de manœuvre major-général von Kretzschmer. Ont été promus: 3 majors-généraux, 22 colonels, 32 lieutenants-colonels, 10 majors, 157 capitaines et lieutenants. Je passe sur les détails.

Quelques mutations encore dans la généralité bavaroise. Un lieutenantgénéral comte Zech auf Nesthofer qui était en même temps premier lieutenant dans la « Leibgarde der Hartschiere » a donné sa démission à l'âge de 76 ans. Cette garde de corps des princes bavarois est une institution ancienne, une curiosité historique d'ailleurs sans intérêt pour vous. Le successeur du démissionnaire dans la Leibgarde est le major-général v. Bauscher auf Weeg, ancien commandant d'Ulm, entré dans la garde de corps comme « Gefreiter » en attendant d'être promu second lieutenant.

Le roi de Saxe Frédéric-Auguste s'est proclamé chef d'un régiment d'artillerie de campagne de nouvelle création, le régiment N° 32 à Riesa. Ces proclamations sont maintenant à la mode chez nous.

* *

Notre thème d'étude favori dans le moment présent, est, comme chez vous, le nouveau « réglement de manœuvre de notre infanterie ». Je vous ai parlé dernièrement de l'influence exercée par le colonel v. Lindenau, commandant du régiment d'infanterie No 116, à Giessen, grand duché de Hesse, sur l'élaboration du chapitre du Combat. Son régiment est le premier qui ait exécuté des exercices d'après le nouveau texte. Le 1^{er} mai, l'Empereur en route pour Potsdam est descendu à la caserne de Giessen, avec sa suite. Il se rendit sur la place de manœuvres pour une inspection du régiment qui porte son nom. Le colonel lui présenta d'abord le régiment en parade, puis les compagnies l'une après l'autre, en détail; on termina par un exercice de combat d'après le réglement provisoire. Le général du corps d'armée von Eichhorn y assistait.

Le monarque a été fort satisfait de sa revue, où, dit-il en plaisantant au cours du déjeuner, « le régiment a tenu le réglement nouveau-né sur les fonds baptismaux. » Le colonel fut décoré de l'ordre de la Couronne de deuxième classe qui se porte à l'aide d'un ruban au cou. Comme de juste les agences de la presse se donnent l'air de connaître le réglement par cœur. Mais elles ne disposent que de renseignements insignifiants : par exemple, qu'il y a deux manières de charger le fusil, charger « pour le feu » et « charger pour assurer », différences qui existaient déjà du temps du fusil à silex, il y a trois siècles.

On parle aussi d'une autre revue de l'Empereur à Metz, revue à laquelle assistèrent le comte Haesel, le chef d'état-major et le ministre de la guerre. La troupe a été celle du 145° régiment d'infanterie où quatre compagnies portent des uniformes d'essai, savoir : deux, des uniformes gris depuis assez longtemps en essai, et les deux autres des uniformes gris-vert, assez semblables à ceux de nos mitrailleurs, tunique verte avec poches et boutons de couleur neutre, pantalon vert, casque vert avec ornements jaunes, havre-sac vert avec courroie de cuir jaune ; au ceinturon, des deux côtés, trois cartouchières étroites vertes ; la gamelle est recouverte de vert, le sac à pain et la gourde également. Les chaussures sont en cuir naturel. Sur les prairies du champ d'exercice de Frascati cet uniforme se distinguait à peine du milieu environnant.

* *

Les campagnes de l'Afrique sud-occidentale durent encore. Cependant, le

meilleur chef des Hottentots Morenga battu et poursuivi sur territoire anglais par nos troupes, a été arrêté par les autorités coloniales britanniques au-delà du fleuve Orange et interné dans la ville du Cap. Mais la guerre continue sous la direction de ses fils. Une nouvelle rencontre nous a coûté 4 officiers et 36 cavaliers. Il y a en outre un conflit entre le gouvernement de l'Empire et le Reichstag, conflit aggravé par l'attitude du colonel von Deimling dans la séance du 26 mai. Commissaire du gouvernement à la table du Conseil fédéral, il a oublié qu'il n'était plus devant le front d'un régiment. Le Reichstag en a été exaspéré et les demandes de la chancellerie pour l'Afrique ont été repoussées. Il s'agissait de la création d'un secrétaire d'Etat pour les Colonies et de nouvelles lignes de chemins de fer coloniales. Les officiers de l'Allemagne du Sud sont beaucoup plus habiles dans les négociations avec les députés que les vieux Prussiens dont quelques-uns n'arrivent pas à se rappeler qu'ils n'ont plus le bâton du caporal dans la main.

Ce conflit, à la veille de la clôture du Parlement, nous coûtera cher. La presse quotidienne vous a renseigné sur les nouvelles lois qu'il a fallu voter pour remédier à la détresse financière où nous a conduit cette ruinante Afrique sud-occidendale. La taxe sur les billets de chemins de fer nous coûtera le trafic international. Les communications contourneront l'Allemagne du Sud et s'établiront par les chemins de fer suisses qui ne connaissent pas cette tracasserie du « Fahrkartenstempel ». « Nous sommes dans l'ère du progrès des communications » a dit un jour Guillaume II. On a oublié ces paroles significatives à l'heure même où la Suisse et l'Italie ouvraient une nouvelle voie de communication à travers les Alpes. On peut vous féliciter de cette œuvre gigantesque.

* *

L'Empereur n'est pas seul à voyager; le nouveau chef de notre Etatmajor général fait de même. Il vient de rendre visite à son collègue de Vienne, le général feldzeugmeister Frhr. v. Beck. Il a profité de l'occasion pour voir le camp de Bruck et assister aux exercices des troupes de notre allié. On dit que Beck, lors de son jubilé militaire et pendant le séjour que l'on annonce de Guillaume II à Vienne, sera nommé chef d'un régiment prussien. C'est encore une preuve que notre double alliance est plus solide que jamais, à supposer toujours que les Hongrois, avec leur sang chaud, ne se mettent pas en travers.

Cette question austro-hongroise est entrée dans une phase nouvelle; les questions budgétaires ne sont pas encore réglées et la fabrication des pièces à tir rapide se fait toujours attendre.

Avant de se rendre à Vienne, le chef de l'état-major a séjourné en Silésie pour reconnaître le terrain des manœuvres de 1906. Il était accompagné du chef de la VI° section du grand état-major (Académie de la guerre et Manœuvres) colonel v. Steuben et de son 2° adjudant capitaine v. Meiss.

Il a pris son quartier à Konradswaldau, dans l'arrondissement de Schönau. Le terrain choisi est celui de la bataille de la Katzbach le 26 août 1813, où le maréchal français Macdonald, avec trois corps d'armée et un corps de cavalerie, fut battu par les corps York (prussiens), Sacken et Langeron (russes) sous le commandement du feldmaréchal Blücher, connu sous le nom de « Maréchal Vorvärts ». Cette bataille décisive où les Français subirent des pertes énormes, inaugura la série des revers de Napoléon I^{er} qui aboutirent à la bataille de Leipzig. C'est sur ce théâtre d'opérations classiques que Blücher gagna le titre de prince de Wahlstatt. Peut-être l'occasion se présentera-t-elle de renouveler la grande attaque de la cavalerie alliée qui repoussa celle des Français, belle mêlée de huit mille chevaux.

Nous avons enfin rencontré le général de Moltke sur la place de manœuvres de Frascaty près de Metz. Vous voyez quelles occupations sont imposées à nos Excellences. Pour assister à un exercice de une à deux heures, le ministre v. Einem et le chef d'état-major ont dû faire un voyage de 836 km., lequel exige un trajet de 17 heures et retourner à Berlin. Sans compter les frais pour les adjudants, cette course a coûté 900 francs au trésor de l'empire et l'on aurait pu voir le même exercice à Potsdam avec le bataillon d'instruction. « Aber wir haben's ja dazu », comme je vous l'ai clairement établi. Nous aurons encore un quatrième voyage de M. de Moltke, le voyage d'état-major du grand état-major général aux mois de juin-juillet à la frontière occidentale de l'empire. Puis, comme dernier chapitre de son activité en 1906, les manœuvres impériales en Silésie, du 10 au 14 septembre.

Une question qui sera prochainement actuelle dans nos milieux parlementaires et militaires est la taxe militaire, la « Wehrpflicht-Ersatzsteuer », comme elle existe en Suisse et en Autriche. En 1881, une proposition du gouvernement de l'établir rencontra le refus du Reichstag. Il alléguait que l'obligation du service militaire est un devoir d'honneur dont on ne peut pas s'affranchir par une somme d'argent. Mais le besoin rend inventif; nous sommes dans la situation de cet empereur Romain disant de l'impôt des prostituées : « Non olet » ; du reste, « devoir d'honneur » est une phrase et il nous faut de l'argent. Chaque année, faute de cadres, 15 à 20,000 jeunes hommes tout à fait valides, sont libérés, sans aucune compensation, du service actif, parce qu'ils ont tiré un gros numéro. D'autres n'ont qu'une tare tout à fait insignifiante et sont libérés également. Dans beaucoup de métiers ces hommes libérés du service militaire sont fort recherchés; tous les jours on lit dans les journaux : « On cherche un jeune homme exempt du service ». Les hommes qui ont servi sont recherchés tout au plus comme cochers ou domestiques de chevaux. La Bavière a possédé la taxe de 1867 à 1872 qui procurait un revenu de 35 marks par an et par tête. Nous verrons donc dès l'automne figurer l'impôt militaire sur le menu du secrétaire d'Etat aux finances.

Moi aussi, j'aurais encore plus d'un plat sur mon menu, mais je suppose que vous en avez votre soûl. Je vous tiens quitte en conséquence, pour aujourd'hui, des nouveaux articles politiques de nos généraux en inactivité, les Reichenau, les Rohne, les Pelet-Narbonne, les v. d. Bœck et d'autres; de même des nouveaux armements en Italie, en Bulgarie, Serbie, au Mexique. Nous ne parlerons pas davantage du nouveau fusil Lebel, de la balle Bua Mexique qui dépasse tout ce qu'on a vu dans ce genre jusqu'à présent; je laisse aussi de côté le nouveau ballon dirigeable du major bavarois Parseval à Augsbourg qui surpassera le Lebaudy. Je me dispense enfin de vous parler de notre littérature militaire qui souffre de plétore et accuse une fécondité de lièvres domestiques.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

Le nouveau matériel d'artillerie de campagne. — Manœuvres et école à feu en 1906. — Un nouveau règlement sur la comptabilité des corps de troupes. — Revision et unification des règlements et de l'instruction dans l'artillerie. — Des pensions militaires. — Concours pour obusiers de campagne et de place.

Je vous ai annoncé dans ma précédente chronique l'adoption du matériel Krupp pour l'armement de notre artillerie de campagne et j'exprimais le vœu qu'on passât immédiatement à l'exécution de ce matériel. Le ministre de la guerre a demandé un premier crédit de 5 millions pour faire face à l'achat du matériel qui pourra être construit en un an ; la dépense totale sera de 25 à 30 millions suivant le nombre de batteries à constituer, l'organisation de la batterie et l'approvisionnement en munitions. D'après les déclarations faites à la Législature et contrairement à ce que je vous ai écrit, l'organisation tactique est encore à l'étude. La grosse difficulté à résoudre n'est pas celle de l'argent, mais l'insuffisance du recrutement pour donner à l'artillerie le contingent nécessaire au nombre de batteries à créer.

Nos divisions d'armée comprennent 17 bataillons, il faudrait, proportionnellement, les doter chacune de 15 batteries à 6 pièces. En attendant que l'adoption du service général ait permis de trouver les hommes, la solution qui prévaudra sans doute sera l'organisation de 12 batteries par division, mais à 4 pièces sur le pied de paix. Quoi qu'il en soit, la réfection est vraiment d'une urgence extrême. Notre matériel de 8^m 7 est non seulement démodé, mais usé; certaines batteries seraient incapables de soutenir dix

étapes sans laisser des pièces en route, sans être quasi hors de service. De plus le nombre de nos canons est réellement dérisoire; et si nous voulons être à la hauteur de nos voisins, pour un égal nombre de bataillons, nous devons posséder 15 batteries à 6 pièces par division d'armée sans compter les obusiers de campagne, au lieu des 7 ou 8 batteries que nous avons actuellement, et qui nous mettent dans une situation vraiment désastreuse Il y a quelques années, le lieutenant-général Donny, inspecteur de l'artillerie, a démontré que nous devions lutter, artillerie contre artillerie, comme 1 est à 9; maintenant c'est pis encore, car les progrès accomplis dans tous les domaines — vitesse du tir, organisation des projectiles, recul sur l'affût, boucliers, etc. — ont accentué davantage encore notre insigne infériorité.

Nous ne parvenons à lancer en une minute par batterie que 3 ou 4 mauvais shrapnels, alors que nos adversaires éventuels pourront en tirer 120 sans fatigue, soit environ 600 balles chez nous, contre 36 000 venant de chez eux.

Voici quelques renseignements complémentaires au sujet du matériel adopté:

La pièce a une puissance de 83 tm., puisqu'elle tire un projectile de 6,5 kilogrammes à la vitesse initiale de 500 mètres; la pièce est munie d'un bouclier de 5 mm. d'épaissseur, de sièges d'essieu et d'une bêche fixe.

Dans ma dernière chronique, votre estimé correspondant allemand relève très judicieusement une erreur au sujet du système de caisson adopté par l'artillerie belge. Il faut lire page 151 au bas, que le type d'arrière-train de caisson, de même que celui de l'avant-train est sans renversement, et non à renversement. Les deux systèmes ont d'ailleurs été essayés comparativement et les autorités se sont prononcées unanimement en faveur du premier.

La mise en batterie et en bataille est notablément plus aisée et plus rapide avec le caisson sans renversement (il faut un temps moitié moindre); le transport des servants est plus facile et permet d'abriter le régloir.

L'arrière-train du caisson à renversement renferme 64 coups, l'autre peut en contenir 65, si le régloir est à l'extérieur, sinon 61, quatre emplacements d'alvéoles étant absorbés par le régloir. Celui-ci est disposé pour le réglage d'une seule cartouche à la fois; il est fixé à la porte à rabattement, de manière à se présenter dans la position la plus commode pour le service; lorsqu'on ferme la porte, il entre dans un compartiment spécial du coffre où il repose sur des coussins en caoutchouc qui le préserve de tout endommagement. Vu l'importance du régloir et la sensibilité de son mécanisme, une telle protection semble très avantageuse, bien que chaque pièce soit, en outre, équipée d'une clef de réglage automatique permettant de régler les fusées rapidement et sûrement, même si le régloir devient impropre au service.

La pièce Krupp, telle qu'elle a été présentée aux premiers essais, pesait bien avec 44 coups dans l'avant-train, les 1860 kilos que j'ai indiqués. Mais à la suite de modifications successives préconisées (augmentation de l'épaisseur du bouclier, etc.) le poids de la pièce aurait été porté à 1930 kg. En conséquence, la maison Krupp prit l'initiative de présenter à la seconde série des essais une pièce ne contenant plus que 28 coups dans l'avant-train (celui du caisson 32) ce qui ramenait le poids de la pièce à 1750 kg. Une autre solution dotait la bouche à feu de 36 coups et portait le poids à 1840 kg. Aucune de ces propositions n'a été adoptée. La pièce future aura 40 coups dans l'avant-train et pésera environ 1865 kg. (réduction obtenue par suite de la suppression des caissettes pour projectiles).

Pour le service de la pièce, il sera fait usage, outre la cartouche de guerre, de quatre types de simulacres de projectiles:

- 1° Une cartouche destinée à familiariser le personnel avec le maniement de la cartouche de guerre, ayant la forme et le poids de cette dernière.
- 2° Une cartouche destinée à familiariser les servants avec l'éjection de la douille, douille vide bouchée par une tête ogivale en bois et munie d'une fausse amorce élastique.
- 3° Un jeu de 12 cartouches ayant pour objet de familiariser le personnel avec la pratique du tir rapide en bois ayant la forme de la cartouche de guerre et munies de la fusée.
- 4º Une cartouche de manœuvre munie d'un faux projectile en bois creux.

* *

Il y aura cette année de grandes manœuvres en terrain varié; elles auront lieu du 29 août au 7 septembre, entre la troisième et la quatrième divisions d'armée, c'est-à-dire entre les lieutenants-généraux Pioch et baron Wahis. Elles seront dirigées par le lieutenant-général Timmermans, commandant de la 2° circonscription militaire et elles s'effectueront entre Bastogne, où sera concentrée la 3° division d'armée, et Bourg-Léopold, où sera concentrée la 4° division. Ces divisions marcheront à la rencontre l'une de l'autre, et il est à prévoir que les engagements auront lieu dans la vallée de la Meuse, sous le canon de Liège. Passera-t-on la Meuse à Huy? Nous aimons à croire qu'on ne renouvellera pas une manœuvre qui date du général Brassine et qu'on opérera cette fois, surtout dans la vallée de l'Ourthe, dans cette région que nos officiers doivent pouvoir parcourir les yeux fermés, car c'est là, si une guerre éclatait entre la France et l'Allemagne, que les nôtres se mesureraient avec l'envahisseur.

Chaque division comprendra outre les services généraux, 2 brigades d'infanterie à 2 régiments, 7 ou 8 batteries montées.

La deuxième brigade de cavalerie commandée par le général Courtin (le 1er et le 2e lanciers) et la 38e batterie à cheval seront adjointes à l'une des

divisions. Le 2^e régiment de guides et la 39^e batterie à cheval seront affectés à l'autre division.

Le 1^{er} et le 2^e bataillons des carabiniers, formés en un régiment sous le commandement du colonel Rosart, participeront également aux grandes manœuvres avec les compagnies cyclistes du 3^e et du 4^e bataillons des carabiniers, mises à la disposition du directeur des manœuvres pour renforcer l'un ou l'autre parti.

Les troupes du génie et de l'artillerie de forteresse, les positions fortifiées d'Anvers, de Liège et de Namur effectueront comme tous les ans, des exercices de cadres et de mobilisation. Le 13^e et le 14^e de ligne prendront part à ces exercices respectivement à Namur et à Liège, conjointement avec les cadres disponibles d'infanterie et de cavalerie de ces garnisons.

Les exercices de tir pour la troupe, suivis de manœuvres de régiment de brigade et de division, seront effecutés au camp de Beverloo pour la 1^{re}, la 2^e et la 4^e divisions d'armée, ainsi que pour la 2^e division de cavalerie. Ils auront lieu à Arlon et les environs pour la 9^e brigade d'infanterie et la 3^e division d'armée.

artement de la guerre vient de dist

Le Département de la guerre vient de distribuer un nouveau règlement sur la comptabilité militaire, énumérant toutes les recettes et toutes les dépenses à effectuer par les corps de troupes. Il supprime les différentes masses pour la gestion desquelles les conseils d'administration devaient tenir un compte particulier. D'après les prescriptions nouvelles, toutes les opérations nouvelles sont comprises et justifiées dans une comptabilité unique. La suppression des masses entraîne celle des comptabilités intérieures et fait disparaître les recettes et les dépenses relatives, opérations inventées pour permettre la balance des comptes. Sous le régime des masses, les dépenses que les corps pouvaient effectuer étaient strictement limitées à des allocations fixes qui leur étaient accordées à cette fin ; le nouveau règlement supprime cette limite, et le Département de la guerre met à la disposition des chefs de corps les sommes nécessaires aux dépenses réglementaires de tous les services.

* *

Après la revision des règlements d'infanterie et de cavalerie, l'autorité militaire s'est décidée enfin à faire procéder à la simplification et à l'unification des règlements de l'artillerie. Cette réforme était devenue d'autant plus nécessaire que le temps de service actif a été notablement réduit. Depuis de nombreuses années, les artilleurs demandent que l'on sépare l'artillerie de forteresse et l'artillerie de campagne, qui sont deux armes aussi différentes que l'infanterie et la cavalerie. Et en attendant cet événement, ils préconisent la réduction du nombre de règlements et d'instructions qui

imposent à l'artillerie de campagne, la connaissance et la pratique des exercices de l'infanterie et de la cavalerie.

Les principes qui régissent nos règlements à pied, à cheval, ceux de la pièce non attelée et attelée, sont absolument différents et jettent le trouble dans les idées.

La suppression des exercices et évolutions de l'infanterie et de la cavalerie pour l'artillerie de campagne, et des exercices d'infanterie pour l'artillerie de forteresse est réclamée depuis longtemps par les bons esprits, mais dame Routine met des entraves à l'accomplissement de ce progrès. On en est toujours à donner une importance considérable aux exercices à pied, à tel point que les officiers, les cadres et la troupe y sont jugés.

Avant 1902, l'artilleur de campagne faisait quatre ans de service, celui de forteresse, trois. On pouvait encore trouver un semblant de raison pour justifier ces errements, mais actuellement, la parade, « le drill » doit être relégué avec les antiquailles et la préparation à la guerre doit être le but unique de l'instruction des troupes.

Une étrange anomalie, fondée sur une application fausse de l'excellent principe de la division du travail fait que dans l'artillerie montée, une moitié des hommes montent et soignent les chevaux, tandis que l'autre moitié montent et servent les pièces. L'habillement des uns et des autres est complètement différent. Aux batteries à cheval, dont le recrutement est identique, les soldats font indifféremment le métier de canonnier et de conducteur, et ce métier est ici bien plus difficile, puisque les manœuvres sont plus rapides et que les pièces sont attelées de chevaux de sang, tandis que l'artillerie montée attelle de placides petits ardennais.

On perçoit immédiatement les flagrantes contradictions de cette organisation dont les conséquences néfastes se feraient vivement sentir en temps de guerre.

Les exigences du temps de paix tendent à classer les canonniers parmi les inaptes, les inhabiles, les négligents.

Aucun motif de quelque valeur n'a jamais pu être invoqué pour s'opposer à la réalisation de l'unification de l'instruction dans l'artillerie. Il conviendrait que tous les hommes incorporés apprissent également à monter à cheval, à conduire les attelages et à servir les pièces. Au bout de l'année, le commandant de batterie pourrait judicieusement classer ses recrues en :

- 1º Hommes chargés plus spécialement du service des pièces;
- 2º Hommes chargés plus spécialement de la conduite des voitures.

Cette classification faite par le capitaine et pour lui personnellement ne devrait pas l'empêcher d'exercer tout son personnel à remplir indifféremment les deux services.

Cette mesure aurait encore pour avantage de faciliter les soins à donner aux chevaux et au harnachement, en adjoignant un canonnier à chaque

conducteur. L'importance du dressage de celui-ci est exagérée dans les batteries, non que son instruction doive être négligée, mais il ne faut pas que le canonnier soit l'homme à tout faire et soit relégué au second plan, alors que c'est lui qui devrait avoir le pas sur le conducteur. Ce dernier n'est qu'un charretier, utile, nécessaire sans doute, tandis que le canonnier est l'artilleur, l'outil indispensable.

Les officiers d'artillerie de campagne, de leur côté, à chaque changement de grade, vont quelque temps faire le service à l'artillerie de forteresse en attendant que revienne leur tour de repasser aux batteries montées. C'est là une grave perturbation apportée au service et à l'instruction des cadres et des troupes.

Les vices de ce système ont été parfaitement mis en lumière par la Revue de l'Armée belge dans une étude parue en 1893 : La revision des règlements et l'unification de l'instruction dans l'artillerie de campagne, par K. Nonnier. L'auteur y préconise pour l'artillerie une formation fondamentale applicable pour les exercices aux pièces, à pied et à cheval — formation que j'ai retrouvée, il y a quelques mois, dans une revue italienne, la Revista d'Artigliera e Genio. Vous verrez, comme cela arrive souvent, qu'elle sera adoptée à l'étranger avant de l'être en Belgique. Nul n'est prophète...

Le ministre de la Guerre a reçu le 1^{er} mai une délégation d'officiers retraités. Ces messieurs ont exprimé le vœu de voir augmenter les pensions militaires en les calculant comme les pensions civiles.

Le lieutenant-général Cousebant d'Alkemade a reconnu l'infériorité des pensions militaires. Il a déclaré être en possession d'un projet très satisfaisant et il a promis de s'entendre avec son collègue des finances afin que satisfaction soit donnée à ses camarades.

Non seulement le gouvernement belge doit relever les pensions, mais il convient surtout qu'il augmente les appointements. Si les civils ont des pensions plus élevées que les militaires, c'est parce qu'ils ont des appointements plus élevés. Nos officiers sont les plus mal payés de tous nos fonctionnaires.

* *

Les expériences si longues et minutieuses relatives à la détermination de notre nouveau canon de 7,5 à tir rapide, sont à peine terminées, que l'on entame déjà au polygone de Brasschaet, une nouvelle série d'épreuves pour le choix d'un obusier de campagne à tir rapide avec recul sur l'affût. La question a été mise au concours depuis plusieurs mois et différentes firmes nationales et étrangères ont répondu à l'appel du Département de la guerre. Tout d'abord, la Société Cockerill présente deux pièces complètes, l'une du calibre de 10,5, l'autre de 12 cm., qu'elle a étudiées, construites et éprou-

vées avec la collaboration des officiers de notre Fonderie royale de canons. D'autre part, les usines d'Essen annoncent l'envoi prochain de deux obusiers de campagne respectivement de 10,5 et de 12 cm. avec affût, avanttrain et caisson. Enfin, la maison Ehrhardt présente également un obusier de 10,5 cm. de son système. La Compagnie de St-Chamond avait, au début, consenti à prendre part au concours, mais elle a dû y renoncer par la suite son matériel ne pouvant être prêt en temps voulu. Les cinq obusiers Cockerill-Fonderie, Krupp et Ehrhardt seront soumis par les soins de la commission d'expériences de Brasschaet à une série de roulages et d'épreuves de tir, qui viennent de commencer et qui se prolongeront plusieurs mois. Il y aura un roulage préliminaire de 200 kilomètres (100 au pas et 100 au trot) sur le pavé avec les matériaux complètement chargés. Chaque épreuve de tir sera ensuite précédée d'un roulage de 10 km. avec servants (5 km. au pas, 5 km. au trot sur pavé et accotements). Les épreuves de tir comprendront des tirs de précision et d'efficacité à obus-torpille et à shrapnel aux diverses distances.

Pour l'artillerie de place des études et des expériences ont été faites pour remplacer nos canons courts de 12 et de 15 cm., en fonte (anciens modèles) par un matériel d'obusiers de 12 et de 15 cm. en acier, à recul sur l'affût, tirant sans plate-forme, de manière à être très mobiles et à pouvoir être établis aisément dans les intervalles à défendre avec le secours de nos chevaux de réquisition. Les recherches ont permis de déterminer les éléments suivants pour l'obusier de 12 cm. La bouche à feu aura 20 calibres de longueur et une vitesse initiale de 325 mètres : la tension intérieure ne dépassera pas 1500 atmosphères. Etant donné le rôle de l'obusier de place cette puissance est suffisante pour lutter efficacement, à la portée maximum, contre les pièces de l'artillerie lourde ou des parcs légers des puissances étrangères. L'étendue du recul est de 1 m. 15. La pièce est frettée sur toute sa longueur afin d'offrir une résistance complète au tir des obustorpilles. La fermeture est à vis excentrique du système Cockerill-Norden felt, analogue aux canons de campagne de cette firme. Cette fermeture a été préférée au coin horizontal parce que celui-ci ne se prête pas, avec la longueur de glissière admise pour l'affût à être manié entre les flasques, et aurait, par conséquent, nécessité une position type de chargement. La fermeture est commandée par un système à crémaillère avec pignon solidaired'une manivelle placée à la partie supérieure de la culasse.

L'avant-train est un châssis sur roues, surmonté d'un coffre à compartiments pour le transport des munitions de six coups et des armements et accessoires nécessaires au service de la bouche à feu. C'est en réalité surtout un véhicule fournissant les moyens d'atteler la pièce; les quelques coups qu'il porte sont simplement destinés à permettre à la pièce d'entrer en action dès son arrivée sur la position. L'approvisionnement doit être assuré par des voitures quelconques, chargées de coffres à munitions mobiles.

Les projectiles (shrapnels et obus brisants) sont du poids de 20 kg. et réunis à une douille démontable, de manière à pouvoir faire varier la charge. La charge d'éclatement du shrapnel donnera aux balles une vitesse d'expulsion de 100 mètres.

Une première pièce d'essai avec affût et avant-train est actuellement en construction.

Quant à l'obusier de 15 cm, les études sont en cours.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Loi contre l'antipatriotisme et l'antimilitarisme. — La situation politique et les réformes militaires. — Une grande revue. — Création de deux Académies de langue arabe. — Mutations dans les hauts commandements. — Décès du maréchal Blanco. — Une bonne circulaire du ministre de la guerre. — Le mariage royal et l'armée.

Dans ma dernière chronique, je vous ai entretenus de la violente obstruction faite par certains groupes parlementaires au projet de loi sur la répression des outrages à la patrie et à l'armée. Malgré cette furieuse opposition, la loi a enfin été votée par la Chambre et, comme le texte approuvé par nos députés différait quelque peu de celui du Sénat, il a fallu nommer une commission mixte; celle-ci a arrêté la rédaction définitive et la loi dite des juridictions a été publiée dans l'Officiel le 24 avril passé. Elle est entrée en vigueur à cette date.

Désormais, tous les délits commis contre les institutions militaires, que ce soit ou non par des personnes appartenant à l'armée et quels que soient les moyens employés, seront déférés aux tribunaux militaires. Les civils qui se livreront à des manifestations injurieuses à l'égard de la patrie et de ses symboles, par la parole, la plume, la presse ou la gravure, seront soumis à la juridiction ordinaire et passibles des peines sévères, fixées par la nouvelle loi. A la troisième récidive, un journal ou toute autre publication imprimée coupable du délit d'antipatriotisme ou d'antimilitarisme peut, sur proposition du procureur général à la cour d'appel, être suspendu pendant un temps qui ne pourra excéder soixante jours. Après trois condamnations la suppression définitive peut être prononcée.

Ce sont ces dernières dispositions qui ont valu à la loi les hostilités de la presse, et les journalistes qui siègent à la Chambre ont accentué leurs protestations en quittant la salle des séances avant la votation. Déjà les députés républicains et les carlistes avaient cru devoir en faire autant, ainsi que les représentants de la Catalogne, province où, comme vous le savez,

les idées antimilitaristes ont pris un certain essor et où ont eu lieu nombre de manifestations séparatistes assez graves.

Du fait de ces abstentions, d'aucuns ont prétendu que la loi des juridictions manquait de la pleine sanction du Parlement. L'affirmation est puérile, ceux qui ont quitté l'enceinte législative savent fort bien qu'ils eussent été impuissants à faire échouer un projet devenu nécessaire, du moment que l'état juridique antérieur ne pouvait contenir la propagande scandaleuse des antipatriotes et des antimilitaristes.

On a dit et c'est, ma foi, peut-être vrai, que la nouvelle loi a un caractère nettement réactionnaire. Il n'en est pas moins certain que la responsabilité n'en incombe pas à ceux qui l'on faite adopter, mais à ceux qui l'on rendue indispensable par leurs blâmables excès. Du reste, le jour même où le texte en a été publié, a paru aussi dans l'Officiel un document signé par M. Moret, président du conseil des ministres, et destiné à faire comprendre aux magistrats judiciaires et aux autorités militaires que la loi des juridictions doit être interprétée dans un sens large et libéral, qu'elle ne doit en aucune façon être un frein à l'expression de la pensée, un obstacle à la liberté de l'idée, mais simplement un moyen d'éviter toute attaque contre l'intégrité nationale, le prestige de l'armée et les obligations militaires.

* *

Malgré les affirmations du gouvernement, très naturelles, puisque c'est le parti libéral qui est maintenant au pouvoir, on ne saurait nier que la discussion de la loi de juridiction a créé, dans ce parti, une situation difficile, si difficile qu'à l'heure qu'il est on se demande si M. Moret et ses ministres ne se verront pas obligés de laisser la place à un cabinet conservateur, à moins cependant que le président du conseil n'obtienne du roi un décret de dissolution des Cortès.

Car, vous n'ignorez pas que les Chambres actuelles sont le résultat des élections faites en septembre 1905 par M. Montero Rios, le ci-devant chef du parti libéral. Comme toujours chez nous, par l'œuvre d'un hasard extraordinaire qui s'impose dans notre pays au suffrage universel, la majorité gouvernementale possède une forte proportion d'amis de M. Montero Rios, lesquels, cela va sans dire, n'ont pas vu de bon œil la chute de leur protecteur et l'avènement de son rival. A ces défections ostensibles, il faut en ajouter d'autres, en moins grand nombre, déterminées par des divergences d'opinions sur l'opportunité, en ce moment-ci, d'une loi à tendances réactionnaires. En outre, la mort de M. Villaverde et celle de M. Romero Robledo, ont augmenté les forces parlementaires qui obéissent à M. Maura, le chef du parti conservateur, des députés jusqu'ici partisans des deux disparus. Cet accroissement de la minorité conservatrice la transforme, ou peu s'en faut, en majorité. En tout cas, M. Moret ne pourra faire quoi que ce soit

sans l'assentiment de M. Maura. Cette situation n'a rien d'agréable pour le gouvernement dont le programme comporte une longue série de réformes, desquelles dépend absolument l'avenir du parti libéral.

Si enfin nous considérons que les républicains et la Catalogne ne paraissent nullement disposés, pour le moment, à retourner à la Chambre; qu'ils sont plutôt décidés à susciter, par une entente commune et d'accord avec les carlistes, toutes les difficultés possibles au gouvernement; nous admettons que M. Moret doit être passablement perplexe. Faute d'une solution raisonnable, il va se trouver en face de ce dilemme : se démettre, à la plus grande joie des conservateurs, et, dans ce cas, l'ancien parti de feu M. Sagasta aura cessé d'exister; ou procéder, si le roi est de cet avis, à de nouvelles élections, alors que le Parlement actuel n'a pas encore une année d'existence.

Je ne vous aurais pas exposé ces considérations, auxquelles leur caractéres politique ne saurait assigner une place dans une chronique militaire, si, pour une raison spéciale, il n'y avait eu lieu d'en tenir compte: c'est que, de la décision à laquelle s'arrêtera M. Moret, dépendra le maintien général Luque à la tête du département de la guerre ou sa sortie de ce ministère. Or, dans ce dernier cas, il en serait fait de tant de réformes militaires, prévues par tout le monde, bien qu'on ignore encore de façon précise en quoi elles consisteront.

En attendant, nous sommes obligés de constater une période d'inactivité totale, coïncidant avec l'agitation fébrile provoquée par les fêtes du mariage du roi. Les bureaux militaires n'ont fait, ces dernières semaines, qu'organiser la participation de l'armée à ces réjouissances: grande revue au camp de Carabanchel, retraite aux flambeaux, service d'honneur par-ci, surveillance extraordinaire par-là.



De l'avis général, la grande revue a été admirablement réussie. Les troupes se sont présentées en tenue de campagne et leur défilé a été un véritable succès. Les élèves des académies militaires ont été, comme toujours, l'objet de l'admiration de tout le monde. Il y a eu également beaucoup d'enthousiasme pour les troupes de la marine, que l'on avait fait venir exprès pour la circonstance, ainsi que pour la compagnie de Maures de Melilla, qui a eu l'honneur d'être transportée dans notre capitale. C'est la première fois que ces soldats musulmans foulent le sol de Madrid. Décidément il est à croire que la politique africaine fait des progrès.

J'ai dit que la revue de Carabanchel avait fait grand plaisir à tout le monde; trop grand plaisir même, si l'on tient compte de nos véritables nécessités militaires. Suggestionnée par le côté théâtral du spectacle, si propre à donner au profane l'idée d'une grande force, alors que celle-ci n'est.

qu'une illusion de force, au point de vue de la guerre, la masse, généralement étrangère aux questions de la technique militaire, reste persuadée que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Cette erreur, grosse de conséquences funestes, est d'autant plus digne d'être relevée que nous pouvons l'appuyer d'un argument tiré d'observations faites par notre presse: il s'agit de l'examen qu'ont passé, tout dernièrement, les recrues de la garnison de Madrid devant le ministre de la guerre. Tous les journaux, sans en excepter ceux qui ont un caractère professionnel, ont loué, en termes hyperboliques, l'instruction de nos jeunes soldats, parce que ceux-ci ont parfaitement exécuté les mouvements du maniement du fusil et les exercices en ordre serré. On n'a cure du service en campagne, de l'aptitude à combattre, de l'habileté dans le tir. Et voilà pourquoi je crains, au risque d'être taxé de pessimiste, que cette magnifique revue de Carabanchel ait été une manifestation plutôt négative de notre valeur militaire.

* *

Tout à l'heure, j'ai fait allusion à nos intentions en Afrique. A cette politique africaine se rattache la création récente, à Ceuta et à Mélilla, d'une Académie de langue arabe vulgaire, destinée aux officiers, sous-officiers et soldats appartenant aux corps des garnisons du nord de l'Afrique. Ces deux établissements dépendront du ministre de la guerre et seront chacun sous la haute direction du gouverneur de leur place.

Il y aura trois cours, à la fin desquels les élèves qui auront satisfait aux examens de sortie auront droit à certains privilèges, tels que bonne note dans l'état de services, le droit de séjourner, sans limite de temps, dans les garnisons africaines ou de figurer dans les missions à envoyer au Maroc, etc., s'il s'agit d'officiers, et d'autres avantages analogues, s'il s'agit de sous-officiers ou de soldats. Les civils pourront aussi être admis dans ces Académies de Ceuta et de Mélilla, si des raisons spéciales ne s'y opposent pas, et ces élèves seront affectés à la section des officiers ou à celles des hommes de troupe, suivant la condition sociale du candidat.

* *

Les événements de Barcelonne, dont je vous ai entretenus et qui ont abouti au vote de la loi de répression du 24 avril, avaient rendu quelque peu difficile le maintien du général Delgado à la tête du IVe corps d'armée. Il a reçu le commandement du IIe corps (Séville), devenu vacant par l'entrée du général Luque au ministère de la guerre. Le général Delgado a eu, comme successeur, le général Martitegui, lequel a été, à son tour, remplacé par le général Linares, ancien ministre de la guerre. Le général Martitegui qui, au cours de ces dernières années, a aussi été, à deux reprises, ministre de la guerre, a été nommé chef de l'état-major central, à la place du

général Polavieja et celui-ci a été porté à la présidence du Conseil suprême de la guerre et de la marine (haute Chambre de justice militaire), en remplacement du général Despuyols, atteint par la limite d'âge.

Le départ du général Polavieja de l'état-major central a été l'objet de profonds regrets. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les hautes qualités et la brillante histoire de ce général; son seul nom est un programme et éveille le souvenir de toutes les qualités que le talent, le dévouement et le patriotisme peuvent engendrer. Ce n'est certes point la faute du général Polavieja si l'état-major central n'a pas encore produit tous les fruits qu'on est en droit d'en espérer. Il a fait tout ce qu'il a pu, il a lutté avec énergie et habileté contre toutes les mauvaises volontés qui s'opposaient à son œuvre en un mot, il a mis la machine en mouvement : à ses successeurs maintenant, de ne pas la laisser s'arrêter et de lui faire rendre la somme de travail utile qui nous est si nécessaire!

Nous sommes convaincus que le général Martitegui ne faillira pas à cette tâche, car il est un officier très distingué, qui, au surplus, continue à avoir, comme collaborateur immédiat, le général Suarez Inclan, dont la haute valeur est, depuis longtemps déjà, connue des lecteurs de la Revue militaire.

* *

La mort a réduit d'une unité le nombre de nos capitaines généraux (maréchaux). Le maréchal Blanco est décédé à l'âge de 73 ans. Il sortait du corps de l'état-major. Après avoir rapidement et d'une façon brillante conquis tous ses grades, soit dans la seconde guerre carliste, soit dans la pre mière insurrection de Cuba, il eut le malheur d'être appelé au commandement de l'armée qui opérait dans cette île, alors que le gouvernement de M. Sagasta, s'inclinant piteusement devant les exigences des Etats-Unis, rappela le général Weyler. C'est au maréchal Blanco que fut dévolu le douloureux devoir de dénouer cette triste tragédie de 1898; son nom restera attaché à la fin de notre domination en Amérique; l'officier qui, tant de fois avait bravement combattu et remporté la victoire, aurait vraiment eu droit à un meilleur sort. La destinée ne l'a pas voulu!

Après la guerre hispano-américaine, le maréchal Blanco s'effaça volontairement de la vie publique et ne sortit de sa retraite que pour proclamer en plein Sénat (corps dont il était membre à vie, en sa qualité de maréchal) ses profonds regrets d'avoir obéi aux ordres qui l'avaient fait capituler avant d'avoir combattu, voulant démontrer ainsi qu'il était une victime repentante de la discipline.

Lors de la discussion de la loi des juridictions, un député républicain revint, en termes violents, sur la conduite des généraux qui avaient pris part à nos dernières guerres coloniales. Ces accusations donnèrent lieu aux protestations des généraux qui faisaient partie de l'une ou de l'autre Cham-

bre. Le maréchal Blanco répéta alors, devant le Sénat, ces mêmes regrets et, d'une voix éteinte qui révélait une profonde souffrance morale, il avoua reconnaître, une fois de plus, qu'il avait eu tort de se soumettre à un devoir de discipline, au-dessus duquel il aurait dû placer l'intérêt toujours suprême de la patrie.

Quelques jours plus tard, le capitaine-général Blanco n'était plus. — Qu'il repose en paix!

Je dois vous dire un mot d'une circulaire du ministre de la guerre, invitant les officiers de tous grades qui ne seraient plus en possession de la vigueur nécessaire pour le service actif, à laisser leur place à d'autres, plus vigoureux et à même de remplir leur devoir.

L'idée est excellente, parce que réellement les abus, dans ce domaine, sont devenus scandaleux. Certains officiers remplissent constamment des emplois sédentaires, sous ce prétexte que leur santé laisse à désirer. Quelque respectable que soient les intérêts individuels, ceux de la nation et de l'armée doivent avoir le pas. La guerre exige, de jour en jour, plus d'efforts physiques. D'autre part, la stagnation de l'avancement dont nous souffrons serait corrigée dans une grande mesure, le jour où tous les officiers dans l'impossibilité de faire un service actif prendraient à cœur de se retirer. La circulaire du général Luque mérite donc d'être louée et appuyée par tous ceux qui veulent le bien de l'armée, surtout si elle est suivie de mesures pratiques plus efficaces; car il est à craindre que le texte seul de la circulaire ait peu de prise sur ceux qui sont habitués à faire la sourde oreille.

Avant de terminer, je désire encore remplir un très agréable devoir en vous parlant de la joie patriotique qu'a causée dans l'armée, comme aussi du reste dans toute la nation, l'alliance de notre roi avec une princesse anglaise. Nous sentons tous que cet heureux événement va marquer le commencement d'une ère décisive pour notre avenir. L'Espagne est, quoi qu'on en dise, douée d'une merveilleuse vitalité, ainsi que le prouve la rapidité avec laquelle elle s'est remise de la terrible secousse de 1898. Son sol est riche, sa nature splendide, le peuple qui l'habite intelligent et vigoureux. Avec de tels éléments de prospérité et la promesse que chacun s'est faite de rompre avec certaines mauvaises traditions, nous sommes en droit d'espérer pour notre patrie des jours heureux. En tout cas, nous sommes aujourd'hui dans une position infiniment meilleure que nous ne l'étions à la veille de nos dernières guerres coloniales. Notre industrie et notre commerce progressent; nos finances peuvent supporter la comparaison avec celles de l'Etat le plus solide; notre administration publique tend à s'améliorer; nous sommes enfin sortis de notre isolement, et, aujourd'hui,

nous comptons de nouveau dans la politique mondiale. Nos relations avec notre voisine, la France, sont devenues d'autant plus amicales qu'elles sont basées sur des intérêts communs. Nous nous réjouissions de notre entente avec l'Angleterre, et maintenant cette entente s'est transformée, par le mariage royal, en une solide amitié. Vous voyez que nous avons des motifs fondés d'entrevoir l'avenir avec confiance.

L'armée est la première à manifester son allégresse et, en formulant respectueusement les meilleurs vœux pour les royaux époux, elle veut voir, dans la jeunesse de ceux-ci, son rajeunissement à elle. Ce rajeunissement, elle l'atteindra si on la met au bénéfice des systèmes sur lesquels sont basées les institutions militaires modernes. Alors l'armée espagnole deviendra forte et belle. En attendant ce jour béni, qui ne peut tarder, nous l'espérons, elle s'associe au bonheur de notre royale famille et se plaît à présenter l'expression de son profond dévouement à la reine Ena, qui, par sa beauté et son charme, a déjà conquis les soldats de sa nouvelle patrie.

Ceux-ci, malheureusement, ont pu déjà lui montrer aussi comment ils se comportent au fort du danger. Un infâme attentat anarchiste leur en a été l'occasion. Les militaires, dans cette catastrophe, ont été par leur courage et leur sang-froid, dignes de leurs Majestés. Le régiment de Wad-Ras, qui faisait la haie devant la maison d'où ont été lancées les bombes, a vu ses rangs fauchés par la mitraille. Un capitaine, deux lieutenants et neuf hommes de troupe ont été tués sur le coup; d'autres officiers et soldats sont morts à l'hôpital et nombreux sont les blessés qui, à l'heure qu'il est, sont encore en danger de mort.

L'armée a, cette fois encore, comme elle l'a du reste toujours fait, bravement payé son tribut au devoir et elle est heureuse de penser que Dieu a sauvé le roi et la reine.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Questions d'argent. — Dans l'artillerie. — L'armement de l'infanterie. — A travers les livres et les revues. — Le gouvernement de Paris.

Une grande partie des troupes appelées à Paris pour le 1er mai y a été conservée jusqu'après le scrutin de ballottage du 23, les grèves ayant continué. Que de temps perdu pour l'instruction! Et, pendant ce temps, les camps sont restés à peu près vides. Quel gaspillage d'argent! Je me demande ce qu'on pourra répondre à ceux qui trouvent le service de deux ans beaucoup trop long pour le profit qu'on en tire... ce qui est mon cas, vous le savez.

* •

Lorsqu'un souverain vient en France, le gouvernement demande aux Chambres de lui ouvrir un crédit de quelques centaines de mille francs pour le bien recevoir. Le voyage du Kaiser à Tanger nous aura coûté davantage. On évalue à près de 200 millions les dépenses occasionnées par la panique de l'an dernier, et qui ont été engagées sans l'assentiment préalable du Parlement.

C'est, pour le budget, une charge énorme. Et notre ministre des finances se trouve dans un cruel embarras. Il ne nous appartient pas de l'aider à en sortir. Nous n'avons à nous occuper ici que de savoir si cet argent a été bien employé. Or, c'est douteux: la peur est mauvaise conseillère. A côté de mesures indispensables, comme la reconstitution d'approvisionnements en vivres et en munitions, on en a pris d'autres dont l'utilité est contestable. Mais l'heure n'est pas venue d'entrer dans le détail.

* *

Sur un seul point je voudrais dire quelques mots, ayant l'intention de parler aujourd'hui de l'artillerie, qu'on me reproche — à bon droit — d'avoir. négligée depuis longtemps. Or, c'est un sujet que je n'ose appeler brûlantmais dont personne ne songe à contester l'importance. On se rappelle, en particulier la campagne menée pour l'artillerie lourde et contre. C'est le peur qui l'a emporté. Les canons de 120 court vont être remplacés par du 155 séparable. L'auteur de ce système a déjà pris le commandement du premier groupe qui en sera armé.

Vous savez que les batteries de 120 comptent dans l'effectif des régiments de campagne et qu'elles sont constituées à l'instar des batteries de 75. Ouvrez l'Annuaire: vous y voyez que la plupart des régiments comptent une douzaine de batteries. Il en est d'autres, pourtant, qui en comprennent quinze ou vingt. Ce supplément correspond à des groupes d'artillerie lourde (120) ou d'artillerie de montagne (batteries alpines).

Si malheureusement son tube n'était fragile, le 120 serait un bon canon. Il ne manque ni de mobilité ni de puissance. Mais on ne saurait, à cet égard, le comparer au 155 séparable par lequel il va être remplacé.

Quant au 155 court sur affût plate-forme, je l'ai vu accomplir de véritables tours de force et gravir des pentes que je considérais comme inaccessibles même à du 75. Il gravit aisément des pentes de 8 à 9 °/o. Il pèse pourtant quatre tonnes. Le poids à traîner par chacun de ses huit chevaux (quatre attelages à deux) est donc de 500 kg. Dans ces conditions, il marche fort bien sur les routes et même sur les chemins de terre, à moins que ceux-ci ne soient très détrempés. Ceci, bien entendu, au pas. Le trot lui est impossible. Autres inconvénients : quand les roues s'embourbent, il est extrêmement malaisé de faire démarrer la voiture; enfin, il faut de 10 à 15 minutes pour

passer de l'arrêt au premier coup de canon ou du dernier coup de canon au départ.

Le 155 séparable peut prendre les allures vives ; les voitures qui le composent ne risquent pas de s'embourber gravement, et sa mise en batterie ou hors de batterie, malgré la manœuvre d'ajustage ou de désemboîtement que comportent ces opérations, s'effectue avec rapidité. Aussi prévoit-on qu'un jour — un jour que la situation budgétaire rend assez lointain — on unifiera le matériel et l'organisation. On a actuellement du 120 et du 155. On va avoir deux sortes différentes de 155. On aspire au moment où on n'en possèdera plus que d'une seule sorte.

On pourra alors organiser des bataillons ou des demi-régiments d'artillerie lourde, au lieu que, aujourd'hui, une partie de cette artillerie est incorporée dans les régiments de campagne, ainsi que je le rappelais tout à l'heure, le reste étant rattaché à l'artillerie à pied.

Les batteries de 155 court sont groupées, en effet, dans deux bataillons d'artillerie à pied: le 7e (moitié à Reims, moitié à Besançon), le 16e (moitié à Rueil, moitié à Lyon). Elles sont donc obligées d'emprunter leurs chevaux à des régiment de campagne stationnés à proximité. Aussi sontelles insuffisamment attelées, ce qui les met dans des conditions défavorables pour s'exercer à leur service de guerre.

Inutile de dire combien de ces batteries nous formons à la mobilisation et par quel mécanisme nous les formons. L'effectif est de 240 hommes, de 180 chevaux et de 26 voitures (4 pièces dont chacune approvisionnée à 100 coups), 10 chariots de munitions, etc. Les hommes à pied (servants) proviennent surtout de l'armée active, tandis que presque tous les hommes à cheval (conducteurs) sont des réservistes et que presque tous les attelages sont fournis par la réquisition.

Vous voyez que c'est improprement que ces batteries sont considérées comme étant des batteries à pied. La véritable artillerie à pied est celle qui est destinée à la guerre de forteresse.

J'ai dit, le mois dernier, que cette subdivision d'arme vient d'être dotée d'un nouveau règlement de manœuvres, sur lequel j'ai promis quelques détails complémentaires. Peut-être ai-je eu tort de parler d'un « nouveau règlement »: il ne s'agit que d'une « rédaction provisoire », dont l'objet essentiel, je l'ai expliqué, était de « mettre à jour » le règlement de 1889. Mais, en réalité, on a fait plus... et mieux.

Rien de ce qui a trait à la manœuvre n'a été supprimé; mais on a allégé le texte en faisant disparaître des redites qui l'alourdissaient. Par exemple, il y avait deux nomenclatures: une sommaire dans la première partie; une détaillée, dans la seconde. On a pensé que celle-ci suffirait, puisque celle-la peut s'en déduire. On n'a pas reproduit non plus la composition chimique

de la poudre noire, dont la nécessité est contestable. On a remplacé ces notions scientifiques et inutiles par des détails pratiques et par des images. Dans l'exécution des mouvements, on a de même procédé à d'heureuses simplifications. On a renoncé à décomposer la charge; l'instructeur doit rester libre d'opérer cette décomposition à sa guise. Le formalisme exagéré a fait place à des règles souples. On a rappelé que les mains des deux servants qui s'appliquent à un levier doivent chevaucher; mais qu'importe si c'est la main droite de l'homme de gauche ou la main gauche de l'homme de droite qui se place à l'extrémité?

Voici longtemps que je m'élève contre la dissémination des conseils de pédagogie dans les divers règlements. C'est dans les « bases générales de l'instruction » qu'ils doivent être formulés. La rédaction actuelle me donne raison. A mon tour, je lui donne raison d'avoir effacé l'obligation, pour les canonniers interrogés, de « répondre sans s'interrompre ». Le devoir d'un soldat n'est point d'être loquace. Et ce n'est pas à sa mémoire qu'il faut s'adresser exclusivement, mais à son intelligence. On a donc sagement fait de désencombrer le texte des inventaires complets de caisses aux armements — belle matière à « colles » de la part des instructeurs et des inspecteurs! — et d'y ajouter, en revanche, le pourquoi des gestes dans les mouvements d'ouverture et de fermeture de la culasse.

En ce qui concerne la manœuvre proprement dite, on en a mis le mécanisme en concordance avec les besoins du service réel. On a économisé les forces en n'employant pas deux servants où un seul pouvait suffire. On n'a pas conservé l'entrée en batterie rituelle, régulière. On a réduit les types de commandement au strict minimum. On a adopté des manœuvres aussi uniformes que possible pour les différents calibres, afin qu'on ne soit pas dépaysé en passant du matériel de siège au matériel de campagne.

Cette uniformisation n'a pas été du goût de tout le monde, soit dit en passant. Certains officiers trouvent que chaque arme a ses propriétés particulières, et que c'est un vain travail de rendre interchangeables les fantassins, les cavaliers et les artilleurs. Est-il vraiment avantageux que la formation de la colonne de route s'opère par les mêmes commandements dans l'infanterie et dans les troupes à cheval? Il y a de fausses économies. Il y a aussi de fausses simplifications. Il se peut que celle-ci en soit une.

Par contre, nul doute que la suppression des « chefs de section » s'imposait. Les anciennes théories admettaient l'existence de ces rouages pour les pièces de gros calibres; elles leur réservaient même un rôle important dans le service des canons de petit calibre employés en batteries mobiles. Or, la pénurie des cadres dans l'artillerie à pied oblige impérieusement à se passer de ces intermédiaires. Elle oblige même à ne pas compter sur les chefs de pièce; aussi prévoit-on maintenant plus que jamais la nécessité de préparer les pointeurs à remplir les fonctions dévolues à ces gradés.

L'« Ecole de batterie » pose d'une façon très claire les principes d'après lesquels doivent être employées les diverses catégories du personnel. Elle insiste sur l'influence des circonstances locales dans les modifications à apporter.

Une très heureuse innovation introduite dans les procédés de pointage permet de ne plus monter sur le marchepied, c'est-à-dire de se montrer par dessus l'épaulement pendant cette opération. La direction se donne d'après le goniomètre-miroir et l'inclinaison d'après le niveau 1888 modifié, sans qu'on ait à quitter la plate-forme. Il n'y a que pendant la charge qu'on s'expose aux vues et aux coups. Or, la charge n'exige ni autant de temps que le pointage, ni autant de calme.

Rien de nouveau pour les manœuvres de force. On n'annonce pas la refonte du titre V qui leur était consacré. Il est pourtant probable qu'on va le remanier.

Le concours de tir et de pointage est réglementé. Dans ces dernières années, on avait pris le parti de laisser chaque corps l'exécuter à sa guise. Presque partout, on en était arrivé à primer le peloton de la pièce et non le pointeur seul. C'est cette solution que le ministre a adoptée.

En résumé, ceux des intéressés que j'ai consultés se déclarent, pour la plupart, enchantés de la nouvelle rédaction. La plus importante des critiques que j'aie entendu formuler est celle que j'ai signalée plus haut, relative à l'excès d'uniformisation. L'artillerie à pied ne doit pas être considérée comme une subdivision d'arme, mais comme une arme distincte et autonome, qui n'a de commun que le nom avec l'artillerie de campagne.

Parlons un peu de celle-ci, maintenant.

La Note sur les Ecoles à feu exécutées en 1905 a été rédigée par le Comité technique de l'arme et approuvée par le ministre, suivant les règles traditionnelles. Le document similaire pour l'année 1904 a fait l'objet, en août dernier, d'un article spécial du commandant Manceau. Je ne puis songer à revenir en détail sur une question traitée par ce technicien. Mais je dois signaler que les tendances qu'il constatait déjà avant que la guerre russo-japonaise eût été étudiée à fond se sont accentuées depuis qu'on est mieux renseigné sur ce qui s'est passé en Mandchourie. Il n'est plus question maintenant de se servir du tir direct dans tel ou tel cas. On le proscrit définitivement, à moins que des « raisons impérieuses » obligent d'y recourir. Et il ne s'agit pas de cacher la batterie quand elle est au repos, mais de la tenir assez en contrebas des masses couvrantes pour que ni la lueur des coups, ni la poussière provoquée par le vent de la bouche à feu ne risquent d'être aperçues. A ce sujet, voici, d'après le Comité technique, ce qu'une expérience prolongée nous apprend:

La lueur — indépendamment de tout défilement — se produit en moyenne une fois sur trois coups de canon. La flamme de la lueur ne s'élève jamais (de jour) à plus de trois mètres au-dessus du sol; mais lorsque le tir a lieu sur un sol desséché, il se produit un nuage de poussière qui peut s'élever jusqu'à 10 mètres.

Donc, on exécute le tir « à grand défilement », ce qui ne va pas sans provoquer bien des difficultés: grande lenteur dans la détermination des éléments initiaux du pointage, c'est-à-dire dans l'ouverture du feu; complication et confusion dans la transmission des renseignements ou des ordres. Signaux à bras, corne, sifflet, fanion, téléphone, il va falloir tout mettre en œuvre pour assurer les relations du capitaine, qui observe du haut de quelque observatoire, avec sa batterie tapie dans le fond de quelque vallée.

La Note du Comité entre dans d'assez minutieux détails sur l'organisation de ce service. Elle recommande de s'exercer aux tirs à longue portée et aux tirs de nuit. Elle prône les écoles à feu en plein champs, que le général Langlois a mis à la mode et qui ne cessent de se développer. On va même jusqu'à ne plus vouloir des polygones. Le Comité technique toujours modéré, juste-milieu et éclectique, proteste contre cette exagération. « Les champs de tir permanents et les champs de tir de circonstance, dit-il fort sagement, répondent à des nécessités différentes de l'instruction; ils se complètent les uns les autres. »

Je n'aurais rien de bien intéressant à ajouter si la Revue militaire des armées étrangères n'avait cru opportun d'entonner un dithyrambe en l'honneur de notre canon à tir rapide. Elle vient de consacrer une étude assez documentée à démontrer que notre matériel vaut mieux que celui des puissances qui l'ont imité. J'y renvoie ceux de nos lecteurs qu'ont ébranlés les chroniques de mon éminent camarade et confrère de l'armée allemande.

Bien que celui-ci ait traité la question en long et en large, comme on dit, j'emprunte à la publication officielle de notre état-major quelques renseignements qui complèteront ceux que la Revue militaire suisse a déjà donnés. Mais, bien entendu, je ne reviendrai pas sur les artilleries déjà connues, parmi lesquelles celles de l'Angleterre et de l'Italie dont vous ont parlé, dans la dernière livraison de la Revue militaire suisse, les chroniques anglaise et allemande.

Le nouveau canon austro-hongrois est en bronze-acier, du calibre de 16 m/m. L'affût, muni du bouclier, est relié au canon par des ressorts récupérateurs permettant un recul de 1m27. Les munitions, disposées en cartouches, comprennent un obus explosif de 6 k. 600 et un shrapnel de 6 k. 700, contenant 320 balles de 9 grammes. On espère que la charge arrière du projectile donnera assez de vitesse à ces balles, d'une légèreté anormale, pour qu'elles acquièrent une force de pénétration et une action meurtrière suffi

santes. Ce ne sera pas de trop de ce supplément, la vitesse initiale n'étant que de 500 mètres. La pièce pèse 970 kg. en batterie et 1750 sur avant-train. La portée maxima est de 6300 mètres. La vitesse de tir peut atteindre 21 coups par minute.

Combien y aura-t-il de pièces par batterie? Combien y aura-t-il de caissons, et comment seront-ils organisés? Le public n'en sait rien. Peut-être les gens du métier l'ignorent-ils également. Comme l'argent fait défaut pour la construction du nouveau matériel, il n'y a aucune urgence à être fixé, et il est douteux qu'une décision ait été prise.

Les Etats-Unis d'Amérique ont adopté en 1902 un modèle (calibre 76,2) qui devait être construit à une centaine d'exemplaires (25 batteries à 4 pièces). Mais des difficultés ont empêché la réalisation de ce programme; on a modifié en 1903 le type qu'on avait trouvé bon. On estime d'ailleurs qu'il faut une pièce de calibre inférieur à 76^{mm}2. On semble s'être arrêté à celui de 60^{mm}4.

Ni la Russie ni le Japon n'avaient, lors de la campagne de Mandchourie, de canon à tir rapide proprement dit. Le canon russe avait la supériorité balistique. Mais, s'il était plus puissant, il était moins mobile. Il était surtout mal employé, et ses munitions laissaient à désirer. Les artilleurs japonais ne se sont pas, eux non plus, montrés remarquables. On a, de part et d'autre, gaspillé les munitions sans que les résultats aient répondu à cette dépense excessive.

Après chaque bataille, les approvisionnements étaient épuisés, ce qui explique en partie la faiblesse des poursuites des Japonais après chaque victoire et les intervalles de plusieurs semaines qui ont séparé les batailles. Le tir par rafales, qui doit être intermittent, fut en réalité continu, les commandants de batteries faisant tirer aussi longtemps qu'il leur restait des munitions. Dans ces conditions, le nombre des caissons a été notoirement insuffisant; aussi les artilleurs japonais demandent-ils, dans l'organisation de l'avenir, un minimum de trois caissons par pièce.

Notons encore que, au début de la campagne, aucun des belligérants n'avait de boucliers: mais l'un et l'autre sentirent la nécessité de recourir à ce moyen de protection, et ils essayèrent de se le procurer au cours des hostilités.

Il y a déjà près de deux ans que les Etats secondaires, ceux qui ne construisent pas eux-mêmes leur matériel d'artillerie, ont fait leurs commandes à l'industrie. La Suède, la Norvège, le Danemark, la Hollande, la Suisse, la Roumanie, la Turquie, s'étaient adressés à des maisons allemandes lorsque le Portugal donna la préférence aux usines françaises. Cette décision, prise en mai 1904, détermina un revirement d'opinion dans les pays où la question était en suspens. Toutefois la Belgique vient encore de faire sa

commande en Allemagne. La Serbie n'a pas encore signifié son choix définitif. Mais tout porte à croire qu'elle viendra à nous, comme y sont venues la Bulgarie et l'Espagne.

Le canon bulgare (type Schneider-Canet) est du calibre de 75. L'affût se met en batterie sans abatage. Par contre, l'appareil de visée goniométrique paraît ne pas présenter les avantages de la ligne de mire indépendante. Le pointage en direction peut être achevé par coulissement du berceau le long de l'essieu.

A l'inverse du Portugal, la Bulgarie a exclu le frein hydropneumatique pour s'en tenir au frein hydraulique avec récupérateur à ressorts.

Le Creusot doit fournir 81 batteries de ce matériel, chaque batterie comprenant quatre pièces (approvisionnées à 230 shrapnels seulement) et 12 caissons à renversement.

Le même établissement a dû recevoir de l'Espagne une commande de 200 canons à tir rapide. Un projet de loi approuvant cette acquisition a été présenté par le ministre qui, dans l'exposé des motifs, déclare que la pièce française « est incontestablement supérieure à toutes les autres. »

La Revue militaire des armées étrangères met une extrême complaisance à enregistrer ces approbations qui, peut-être, n'ont pas, vu les circonstances, une valeur incontestable et ne sont pas à l'abri de tout soupçon de partialité.

En résumé, notre impression est que nous avons conservé notre avance bien que nous ne tenions plus la tête de beaucoup.

* *

Optimistes en ce qui concerne l'armement de notre artillerie, nous le sommes moins en ce qui concerne l'armement de notre infanterie. Notre Lebel a cessé de plaire. On lui reproche le déplacement du centre de gravité à chaque coup tiré, c'est-à-dire au fur et à mesure qu'il se vide. Ce défaut, commun à toutes les armes à répétition, pourrait être supprimé par 'adoption d'un chargeur. Il suffirait de ménager un vide pour le placer, ce chargeur, sous la culasse. Je lis que ce travail reviendrait à 20 francs. Je pense qu'il y a un zéro de trop. Ou bien on compte, dans le prix de revient, l'achat des chargeurs et d'autres choses encore.

Toujours est-il qu'on pousse à la consommation. La maison Jacob Holtzer produit tant et plus d'outils portatifs; ailleurs, ce sont des marmites en aluminium que l'on fabrique. L'amélioration du matériel est ce qu'il y a de plus facile à réaliser. Mais est-ce le plus utile? J'en doute, pour ma part. Notre Lebel a le défaut d'être le premier en date des fusils à répétition (après votre Vetterli); il est distancé aujourd'hui. Mais l'avance prise par les autres nations est-elle assez grande pour nous mettre en péril? A mon avis, non. Notre infériorité provient du mauvais usage que nous faisons de nos armes,

non de la médiocrité et de l'insuffisance de celles-ci. On nous raconte que l'approvisionnement du magasin et le mouvement de la culasse pour le tir à répétition « laissent beaucoup à désirer, avec les gros doigts de nos paysans ou avec l'inexpérience, le manque d'habitude dans la manœuvre de nos réservistes ou de nos territoriaux ». On ajoute :

Avec un homme énervé, les enrayages sont fréquents, ou bien encore le soldat croit son fusil charge, alors qu'il ne l'est pas, la culasse n'ayant pas étéretirée assez vivement en arrière.

Quel effet déprimant cela produira devant l'ennemi quand, le coup n'étant pas parti, l'homme constatera que son fusil n'était pas chargé!...

Qu'est-ce à dire, sinon que l'instruction professionnelle du fantassin et son éducation morale ne sont pas poussées assez loin, que nos soldats de l'armée active ne sont pas assez exercés au tir et que, une fois libérés, ils n'entretiennent pas leur adresse?

Nous serons logés à la même enseigne si le fusil Pralon de 7 ou 6,5 mm. remplace le Lebel de 8. Ce n'est pas sur l'outillage que doivent porter nos efforts, mais sur le personnel. Appliquez sérieusement, consciencieusement, l'excellent Règlement du 31 août dernier, et vous pourrez économiser les cent millions que coûterait, au bas mot, le réarmement de toute notre infanterie. Quelques millions pour subventionner des sociétés de tir, pour créer de nouveaux champs de tir, pour augmenter les allocations en cartouches, auront un effet plus utile que la fabrication de 2 000 000 de nouveaux fusils. Inutilemême, à mon humble avis, d'améliorer le Lebel, tant qu'on aura pas perfectionné l'instruction des soldats qui sont appelés à s'en servir. Si le Lebel a été distancé, l'adoption de la balle D lui a rendu son avance. De sorte que, on l'a pu dire justement, « le changement d'arme, quoique en l'air, ne s'impose pas tout de suite. On tient compte également, du reste, en haut lieu, de la dépense excessive que cette réforme entraînerait ». Espérons donc que les choses resteront en l'état, en ce qui concerne le matériel. Car, encore une fois, il y a pour le personnel d'énormes progrès à accomplir. Ah! si, au lieu de monter la garde devant les maisons en construction de Paris ou devant les chantiers du Métropolitain, à la porte des imprimeries ou des bijouteries, nos petits fantassins étaient lâchés à travers champs, s'ils fréquentaient les tirs à la cible, s'ils s'inspiraient des conseils que donne le commandant de Grandmaison!...

* *

C'est chez Berger-Levrault, sous ce titre : « Dressage de l'infanterie en vue du combat offensif », et avec une préface du général Langlois, qu'a paru le remarquable ouvrage auquel je fais allusion. Je dis bien : remarquable, ce qui ne m'empêche pas d'avoir quelques réserves timides à présenter.

Et, d'abord, m'adressant à l'éminent préfacier, (que je suis heureux de voir sièger au Sénat, où il saura faire entendre des conseils utiles), je lui

avouerai que ce qu'il appelle les « résultats *incontestables* des grandes manœuvres » ne me paraît pas quelque chose de péremptoire. Certe, il ne faut pas faire fi des eneisgnements des grandes manœuvres, qui sont les seuls dont nous disposions. Mais pouvons-nous nous fier absolument à ce qu'elles nous apprennent?

Et maintenant, me tournant vers l'auteur, je lui demanderai s'il croit vraiment pouvoir amener le soldat et le gradé à exécuter machinalement sous le feu ce que le dressage du temps de paix leur aura appris?

Le dressage, dit le commandant de Grandmaison, ne peut être produit que par une répétition des mêmes actes, assez fréquente pour que l'association entre le commandement ou la suggestion et le mouvement qui doit en être la conséquence, se fasse dans l'inconscient, sans l'intervention de la réflexion.

Je crois, moi, qu'on n'en arrive jamais à ce point. Prenez le comptable le plus exercé au maniement des chiffres, et menez-le avec son livre de caisse à Moukden, le jour où on s'y battra: je parie qu'il y aura des fautes d'addition dans les calculs qu'il y fera. Je ne peux me faire à l'idée qu'on puisse obtenir l'automatisme par des exercices journaliers. Ce qu'il faut, c'est développer la volonté, le courage, pour étouffer les causes de démoralisation et de trouble.

L'homme reste toujours l'homme, c'est-à-dire un être impressionnable, — ce qui est dangereux — mais en même temps capable de se reprendre, — ce qui permet de conjurer le danger.

Quoiqu'il en soit, lisez, méditez le beau livre du commandant de Grandmaison, et inspirez-vous-en dans votre commandement. C'est un des meilleurs traités de psychologie militaire que je connaisse. Et il a cette qualité qu'on sent sous la théorie un fonds de pratique solide qui lui sert d'appui. L'auteur a expérimenté pendant plusieurs années, dans son bataillon, (le 1er du 30e régiment), les idées qu'il prêne aujourd'hui, et on éprouve une impression de sécurité profonde et de satisfaction à lire les cinq « cahiers » par lesquels il faisait connaître ses idées aux officiers placés sous ses ordres. Voilà bien comme un chef doit s'adresser à ses collaborateurs : en les éclairant plutôt qu'en leur donnant des ordres.

* *

Après la Revue du mois, publication « à base scientifique », voici le Mercure de France, publication à base plutôt littéraire, qui se met à traiter les questions militaires. Il insère un article, signé Saint-Alban, et intitulé : La psychologie de l'avancement, où les idées originales abondent.

Et, d'abord, hanté de l'idée qu'il faut rajeunir les cadres — idée qu'à mon âge on est porté à trouver fausse, et qu'au sien, sans doute, on est porté à trouver juste, — M. Saint-Alban fixe la limite d'âge à 50 ans, les

retraités pouvant encore et devant trouver dans les fonctions civiles l'emploi de leurs facultés : un ancien capitaine deviendrait juge de paix : le département des finances, l'enseignement, l'administration préfectorale, pourraient mettre à profit l'intégrité, le savoir, la poigne de ces hommes encore jeunes, bien que devenus incapables de résister aux fatigues excessives et aux privations de la guerre.

La perspective de rentrer d'assez bonne heure dans la hiérarchie civile et d'y trouver le couronnement de sa carrière inclinerait l'officier à se rapprocher du citoyen, ce qui contribuerait à faire disparaître le dissentiment qui s'est élevé entre l'armée et la nation.

Il existe aussi des causes de dissensions intestines, telles que la diversité des origines, les rivalités pour l'avancement au choix, les jalousies suscitées par le besoin d'argent. M. Saint-Alban prétend rendre l'origine commune. Il assure la sélection avec un soin si minutieux que le choix est assuré au mérite sans qu'intervienne l'intrigue. Enfin il demande que la solde, devenant indépendante du grade, ne soit acquise et accrue qu'à l'ancienneté.

Je ne veux pas entrer dans la discussion de ces idées, dont beaucoup sont neuves et d'autant plus séduisantes qu'elles sont fort bien présentées. Il me suffit d'avoir montré que tout le monde s'occupe du problème de l'avancement. Et c'est avec raison, car, je ne saurais trop le répéter, il est fondamental — en ce moment — dans notre armée.

* *

Une nouvelle revue militaire vient de paraître: Armée et démocratie. Le directeur-fondateur, qui signe Robert Nanteuil, est un ancien officier de chasseurs à pied, auteur d'un livre (La grande suspecte, chez Albin Michel) où il met en scène ses camarades, ses chefs et ses subordonnés. Il me paraît, d'après le premier numéro, que c'est une œuvre de combat qu'il entreprend. En tous cas, il ne ménage pas les critiques au ministre de la guerre. La tâche lui est aisée, car le mécontentement contre M. Etienne grossit de jour en jour. On cherche les moyens de débarquer ce politicien modéré et de le remplacer par l'homme à poigne dont notre armée a besoin. Une révolution est nécessaire dans nos institutions militaires. Et malheureusement ceux qui pourraient la faire ne se rendent pas compte de cette nécessité. Il faudra pourtant bien finir par se rendre à l'évidence et par donner satisfaction à la « force des choses ».

On affirme que le projet de réforme de la justice militaire qu'annonce le gouvernement dans sa déclaration ne donnera pas satisfaction aux légitimes espérances qu'avait fait concevoir cette malheureuse affaire Dreyfus dont le dénouement paraît devoir être prochain.

On s'élève contre l'injustice de certaines nominations vraiment scandaleuses. Enfin on proteste contre l'état d'anarchie dans lequel l'armée se trouve par suite de la faiblesse de celui qui doit en être le chef, et qui ne serait qu'un jouet entre les mains de ce qu'on appelle l'oligarchie militaire.

Partout des demi-mesures : jamais des décisions nettes prises avec l'assurance que donne la force.

Consultés sur le maintien ou la suppression du tambour, les quatre cinquièmes des commandants de corps d'armée (exactement 17 sur 20) se sont prononcés pour la première alternative. Mais, comme il faut donner satisfaction au mouvement d'opinion provoqué au sujet de ces tambours, on songe à alléger la caisse: on la ferait en aluminium, on lui donnerait une faible hauteur, et ceci permettrait au soldat muni de cet « instrument » de porter encore son fusil, par dessus le marché. Mais est-ce bien pratique ?

Il est question de transférer à Saint-Etienne l'école spéciale d'ingénieurs militaires ouverte à Fontainebleau sous le titre de « Division technique de l'artillerie». On avait cru très malin — ou tout au moins très économique — de la mettre dans le même bâtiment que l'Ecole d'application de l'arme, et d'employer certains professeurs de cette Ecole d'application. Mais celle-ci donne un enseignement purement théorique. Et ce qu'il faut enseigner aux ingénieurs c'est la pratique, laquelle ne peut s'apprendre dans les salles de cours ou de conférences. Il est indispensable, sinon de mettre la main à la pâte et de travailler comme ouvrier, du moins de fréquenter les usines. Je dis bien les fréquenter. De simples visites ne sauraient suffire. Il faut entrer dans le détail de la fabrication, la suivre de près.

Les élèves de la « Division technique » étaient bien conduits en mission dans les établissements métallurgiques. Mais ils ne faisaient qu'y passer. On reculait devant les frais de déplacement et de séjour. Et puis, quand on n'est pas installé, on travaille mal. Bref, on a compris la nécessité d'établir l'Ecole dans un grand centre industriel. Le bassin de la Loire est le milieu tout indiqué. On a bien songé aussi à Bourges, où il y a cartoucherie, pyrotechnie, fonderie de canons et quelques autres ateliers, et où, de plus, on trouverait des officiers qu'on pourrait utiliser comme professeurs à leurs moments perdus. Mais les établissements militaires ne sauraient être donnés comme des modèles. Ils vivent d'une vie en quelque sorte artificielle, et ne sont pas dans les conditions normales qu'il faut rechercher dans une bonne exploitation industrielle. L'idée d'économiser sur le traitement des professeurs est une idée malheureuse. On ne fait rien avec rien. Et on a la rage de liarder... ou d'avoir de l'air de liarder.

La parcimonie du Parlement entraîne à beaucoup de fausses économies. Faut-il en donner un exemple? Je le prendrai dans la solution qu'on a adoptée pour la question des lits militaires. Vous savez qu'une Société a accepté de fournir le matériel de literie de l'armée moyennant une rede-

vance déterminée. Comme elle fait de gros bénéfices, les rapporteurs du budget de la guerre ont exprimé le désir que l'Etat ne renouvelât pas le marché.

Et alors il vient d'être décidé que les corps assureraient le service par gestion directe. Les soldats auront la charge, qui incombait précédemment au personnel de l'administraiton civile adjudicataire, de réparer les planchers de laver les draps, de foulonner les couvertures, de carder les matelas, de regarnir les traversins, de manutentionner les réserves en magasin, bref à faire tout ce qui concerne l'état de matelassier... et pas celui de militaire. Les mêmes personnes qui s'élèvent contre l'abus des embusqués créent de nouvelles embuscades. On réalise, à la vérité, des économies. Mais elles ne sont qu'apparentes. La main-d'œuvre militaire coûte cher. Et on ne saurait ignorer que le pays veut des défenseurs, non des matelassiers. Il paie pour cela, et ce n'est que ceci qu'on lui donne. Il n'en a pas pour son argent.

Autres économies de bouts de chandelle: les cours pratiques de tir de l'artillerie dont j'ai parlé en février (page 156) ont été organisés à l'aide des ressources qu'on avait sous la main. Le malheur est que ces ressources étaient de valeur fort inégale. Les directeurs de ces cours annexes n'étaient pas tous préparés à leur tâche; ils n'étaient pas toujours bien secondés; de sorte que, dans certains camps, on a brûlé des milliers de kilos de poudre et lancé beaucoup d'obus sans profit réel pour les capitaines réunis en ces camps.

* *

Annonçant la mort récente du général Dessirier, le *Temps*, journal extrêmement réservé et très ministériel (et plus présidentiel encore que ministériel), s'exprime ainsi : « C'était un républicain inébranlable, et le sentiment qu'en avait le président Loubet n'avait pas été étranger à son élection au poste de gouverneur de Paris, où le loyalisme républicain est encore plus nécessaire qu'ailleurs. » Cet aveu nous explique la fortune militaire de ce général très quelconque, qui avait été un excellent brigadier, puis un bon divisionnaire, et enfin un commandant de corps d'armée plutôt ordinaire Mais ses opinions républicaines et l'amitié d'un chef d'Etat (c'est un bienfait des dieux, à en croire le poète) l'amenèrent à l'Hôtel des Invalides, d'où il vient de partir « les pieds devant », pour employer la pittoresque expression dont le général André s'est servi naguère. (Nous allons sans doute la retrouver dans le fragment de ses Souvenirs, dont on annonce la publication sous ce titre : *Cinq ans de ministère*.)

La succession du général Dessirier a été très disputée. Les noms de Lebon, de Burnez, de Dalstein, de Trémeau, de Galliéni, ont été mis en avant. C'est le général Dalstein qui l'a emporté.

